



Jugement rendu litige banque

Par **Leenc**, le **04/08/2016** à **08:58**

Bonjour,

Je viens d'avoir une décision de justice et un paragraphe me perturbe
" par ces motifs
Rejette la demande de... Au titre de l'article 700 du code de procédure civile"
Pourriez-vous m'expliquer s'il vous plaît?
Par avance merci et dans l'attente
Salutations

Par **Visiteur**, le **04/08/2016** à **09:21**

Bonjour,
sauf erreur de ma part mais il me semble que le 700 est l'article qui dit que lors d'un procès le perdant paie les frais des 2 parties. Dans votre cas vous devrez vous acquitter des éventuels frais que vous avez pu engager même si vous avez eu gain de cause.

Par **Leenc**, le **04/08/2016** à **12:08**

Merci de votre réponse. Mais je ne comprends car le juge dit qu'il rejette la demande de la banque!!!